

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, le **lundi 19 septembre 2022** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Marie-Claude Duval, conseillère, district No. 1
Monsieur Éric Lussier-Houle, conseiller, district No. 2
Monsieur Sébastien Robert, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Richard Lecours, conseiller, district No. 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur Mathieu Blouin, conseiller, district No. 6

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÈGLEMENT NO. 22.18 - OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DES FONDATIONS ET DE PAVAGE DU SECTEUR DES FLEURS**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2022-09-016

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Richard Lecours
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Constatation du quorum et ouverture de la séance à 20 h 00.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

Dépôt du bordereau d'envoi de la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2022-09-017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Lecours
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2022-09-018

3 - RÈGLEMENT NO. 22.18 - OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DES FONDATIONS ET DE PAVAGE DU SECTEUR DES FLEURS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a procédé par appel d'offres public pour le contrat de réfection des fondations et de pavage du secteur des fleurs ;

ATTENDU que trois soumissionnaires ont déposé une offre ;

ATTENDU que les soumissions ont été analysées et qu'elles sont jugées conformes ;

Soumissionnaire	Montant excluant les taxes
Eurovia Québec Construction Inc.	634 423,90 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	626 223,90 \$
Pavage Axion Inc.	827 091,80 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Richard Lecours
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat de réfection des fondations et de pavage du secteur des fleurs à Les Entreprises Michaudville Inc. pour un montant de 626 223,90 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au règlement d'emprunt No. 22.18.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux dispositions de la Loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du Conseil municipal.

2022-09-019

5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert

APPUYÉ DE : Monsieur Richard Lecours

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 20 h 03.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 20 septembre 2022.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire